

Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 19 octobre 2016

L'an deux mille seize et le dix neuf octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents:

M. Claude ALBAGNAC; M. Jean-Louis ALCOUFFE; M. Eric BARRES; M. Rollant BELET; M. Francis BERTRAND; M. Michel BOYER; M. Bernard CASTANIER; Mme Martine CENSI; M. Hervé COSTES; M. Patrice COURONNE; M. Francis DELERIS; M. Michel DELPAL; M. Jean-Louis DENOIT; M. Jacques GARDE; M. Patrick GAYRARD; M. Gabriel ISSALYS; M. Jean-Paul LABIT; M. Jean-Pierre LADRECH; Mme Sylvie LOPEZ; M. Didier MAI-ANDRIEU; M. Paul MARTIN; M. Guy MARTY; M. Michel MERCADIER; M. Paul MESTRE; M. Alain NAYRAC; M. Guy PUEL; Mme Elisabeth ROMIGUIERE; M. Jean-François ROUSSET; M. Bernard SAULES; M. Bertrand SCHMITT; M. Christian SOURNAC.

Absents excusés:

M. Jean-François ALBESPY; M. Jean-Claude ANGLARS; Mme Florence CAYLA pouvoir à (Mme Elisabeth ROMIGUIERE); Mme Geneviève GASQ-BARES; M. Patrice REY pouvoir à (Mme Martine CENSI).

Date de la convocation : 10 octobre 2016.

Ordre du Jour:

- 1/ Décision du Président par délégation,
- 2/ Admission en non valeur,
- 3/ Tarif prestation tri pour une collectivité extérieure,
- 4/ Tarification incitative: bilan de la simulation,
- 5/ Etude départementalisation des déchèteries : point d'étape,
- 6/ Eco Emballages : soutien au développement durable,
- 7/ Ecotri : perspectives d'avenir,
- 8/ Statuts du SYDOM Aveyron: réflexion sur leur évolution,
- 9/ Informations diverses,
- 10/ Questions diverses.

I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du précédent comité syndical.

Après émargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 22 juin 2016.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

II/ Prises de délibérations.

1/ Décision du Président par délégation n°3 du 12 août 2016.

Une décision a été prise pour autoriser Monsieur le Président à accepter les sommes versées par Groupama en réparation des sinistres intervenus sur les sites d'Espalion et d'Arsac. Les sommes sont respectivement de :

- 1 439,19 € pour le sinistre intervenu à Espalion et survenu en avril (dommages électriques),
- 1845,00 € pour le sinistre intervenu à Arsac et survenu en juin 2016 (portail d'entrée arraché).

Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette décision du Président prise par délégation.

2/ Admission en non valeur.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines recettes non payées pour un montant total de 1 062,35 € TTC, soient passées en pertes et créances éteintes. A savoir :

Alves Dominique: 196,13 € (Ecotri – Millau)
Villeneuve Garage Auto: 560,92 € (Solozard)
Maurel Christophe: 105,32 € (Ecotri – Millau)
Jeanjean Norbert: 70,73 € (Ecotri – Millau)
Le Squer Philippe: 128,95 € (Solozard)
Noual Gérard: 0,30 € (Ecotri – Millau)

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de passer les créances citées ci-dessus en créances éteintes.

3/ Tarif prestation tri pour une collectivité extérieure.

Le syndicat mixte de la Lozère disposant, comme le SYDOM Aveyron, de la compétence traitement, souhaiterait utiliser le centre de tri de Millau durant les réparations de leur propre centre de tri. Ils apporteraient environ 120 tonnes par mois pendant deux mois. Toutefois, nous ne disposons pas de tarif spécifique pour accueillir cette collectivité voisine. Il est proposé de leur facturer le tri à prix coutant soit 235,00 € HT la tonne entrante.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, de fixer le tarif à 235,00 € HT la tonne entrante pour traiter la collecte sélective de collectivités extérieures au SYDOM Aveyron.

4/ Tarification incitative : bilan de la simulation.

Comme cela avait été convenu, lors du dernier Comité Syndical, les services ont procédé à des simulations pour permettre aux collectivités membres de comparer la situation actuelle à une nouvelle approche de la facturation basée sur la performance. La nouvelle proposition tarifaire prend en compte le taux de refus mais également la performance à l'habitant. Sur l'exercice 2015 on constate que 17 collectivités devraient améliorer leurs performances et 16 seraient gagnantes par rapport au système actuel prenant en compte uniquement les refus produits. Les simulations ont été transmises à chaque collectivité.

Monsieur ISSALYS remarque que les collectivités gagnantes dans cette simulation sont celles qui ont le poids collecté par habitant le plus élevé. Toutefois, elles n'ont pas la meilleure qualité de tri. Les performances sont recherchées sans baisser la quantité d'ordures ménagères.

Monsieur le Président précise que cette simulation est le résultat des réflexions du groupe de travail. Le Barème E d'Eco-Emballages est basé sur la performance. Cette dernière est pleinement dépendante des tonnages collectés. Plus ils sont importants meilleur sera le taux de performance et donc les soutiens Eco-Emballages.

Monsieur le Président rappelle que les services du SYDOM Aveyron peuvent également apporter des précisions.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

5/ Etude départementalisation des déchèteries : point d'étape.

Le groupement de consultants a présenté le 7 septembre la troisième et dernière phase de l'étude portant sur l'éventuelle départementalisation des déchèteries. Par courrier du 12 septembre 2016, l'ensemble des collectivités, gestionnaires d'une ou plusieurs déchèteries, ont été invitées à émettre un avis motivé quant à cette proposition de mutualisation. Pour que le Comité Syndical puisse prendre une décision lors de la réunion du 14 décembre, une réponse a été demandée pour le 1^{er} décembre.

L'étude a mis en lumière une certaine homogénéité du parc de déchèterie avec néanmoins la nécessité d'entreprendre des travaux de mise en conformité notamment en ce qui concerne la sécurité.

L'évaluation de ces travaux par le bureau d'études est maximaliste car elle s'appuie sur une norme ADEME qui n'a qu'un caractère incitatif mais pas obligatoire. S'il y a une départementalisation, il appartiendra au Comité Syndical de définir le volume et le phasage de ces mises en conformité. L'étude a également préconisé des pistes d'optimisation dans la gestion (bennes de plus grandes capacités, tassement optimisé, économie d'échelle sur les marchés de traitement avec les opérateurs privés,...).

Au niveau financier, l'incidence diffère d'une collectivité à l'autre. Toutefois, l'argument financier pris à l'instant T ne doit pas être la seule considération à prendre en compte. En effet, comme dans la plupart des mutualisations, le gain de productivité n'est sensible qu'au bout d'un certain temps. Par contre, au niveau des usagers la départementalisation apportera immédiatement des améliorations : possibilité d'accéder indifféremment à tous les sites du département, fréquence d'ouverture harmonisée, ...

Il a été proposé aux collectivités que le SYDOM Aveyron, le cas échéant, participe à des réunions de travail organisées à leur initiative.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

6/ Eco Emballages : soutien au développement durable.

En partenariat avec Eco-Emballages, les services du SYDOM Aveyron, en relation avec les collectivités participantes, ont procédé à la collecte des informations nécessaires pour que le SYDOM Aveyron puisse postuler au soutien au développement durable. Le dossier a pu être déposé et nous sommes en attente de la décision quant au montant d'aide allouée. Comme cela avait été convenu, les sept collectivités participantes (Rodez Agglomération, CC Millau Grands Causses, CC Decazeville Aubin avec la CC vallée du Lot, CC du Villefranchois avec la CC de Najac et le SMICTOM d'Espalion) se verront verser dans les prochaines semaines la participation financière de 5 000,00 € au titre du concours apporté au SYDOM Aveyron par leur service respectif.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à procéder au versement de la participation financière de 5 000,00 € aux collectivités citées ci-dessus pour leur concours apporté au SYDOM Aveyron.

7/ Ecotri: perspectives d'avenir,

Le pole Ecotri de Millau, construit par la communauté de communes de Millau Grands Causses traitait en 2002, 2 800 tonnes de déchets recyclables. Il a été transféré au SYDOM Aveyron en 2004. Des travaux successifs d'amélioration, réalisés en 2010 (avec l'installation des équipements suivants : trémie d'alimentation, ouvre sacs, cabine de surtri, tri optique), 2014 (amélioration de la presse à balles ainsi que de la climatisation des cabines de tri) et

2016 (mise en place d'un système de captage des poussières et remplacement du séparateur magnétique) ont permis de porter cette capacité à 8 600 tonnes.

A ce jour, une limite semble atteinte alors que se profile à l'horizon 2020 l'élargissement des consignes de tri qui devrait augmenter les quantités de produits recyclables. Même si Eco-Emballages n'a pas arrêté définitivement le dispositif en matière d'équipement pour cet élargissement des consignes de tri, il parait nécessaire de s'interroger dès à présent sur les évolutions possibles de cet équipement.

En relation avec Eco-Emballages un audit pourrait être lancé sur cette question, et ce d'autant plus que le contrat avec l'exploitant actuel (la société VEOLIA) prendra fin le 31 décembre 2017.

Monsieur ALBAGNAC souhaiterait savoir en quoi une étude est nécessaire.

Monsieur le Président précise qu'il se profile à l'horizon 2020 une extension des consignes de tri sur les plastiques. Ces extensions de consignes vont conduire à une augmentation du volume trié de 30 à 40 %. Les centres de tri doivent évoluer soit en centre de tri simplifié (un surtri plus fin étant effectué dans un centre de tri de très grande capacité) soit le centre de tri triera tous les plastiques.

L'étude permettra d'étudier les différents scénarii possibles en tenant compte des contraintes liées au site, notamment des zones d'accueil et de stockage plus importantes.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à lancer une étude sur l'évolution du centre de tri de Millau.

8/ Statuts du SYDOM Aveyron : réflexion sur leur évolution.

Le SYDOM Aveyron a été créé, par arrêté préfectoral, le 31 juillet 2000. Il était composé de 89 membres dont 54 communes indépendantes et seulement 10 communautés de communes. Afin de permettre une représentativité de tous les territoires il avait été décidé d'une représentation par collège prenant en compte la population :

- Collège 1 pour les communes de moins de 2500 habitants,
- Collège 2 pour les EPCI de moins de 2500 habitants,
- Collège 3 pour les Collectivités de 2500 à moins de 5000 habitants,
- Collège 4 pour les Collectivités de 5000 à moins de 10 000 habitants,
- Collège 5 pour les Collectivités de plus de 10 000 habitants.

Le Département, quant à lui, est représenté par trois élus désignés par l'Assemblée départementale à chacun de ses renouvellements.

Les évolutions successives de l'intercommunalité avait permis en 2006 de modifier les statuts et de supprimer le collège 1, les communes ayant toutes transférées leur compétence collecte des ordures ménagères à un EPCI. Cette modification avait été appliquée lors du renouvellement du Comité Syndical du SYDOM Aveyron suite aux élections municipales de 2008 ainsi qu'au Comité Syndical actuel issu des élections municipales de 2014. Toutefois, malgré la réduction du nombre de membres à 36, il n'a pas été possible de permettre la représentation de toutes les collectivités membres au sein du Comité Syndical. A ce jour ne sont pas représentées les sept collectivités suivantes :

- Communauté de Communes Aubrac Laguiole,
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot,
- Communauté de Communes de l'Argence,
- Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac,
- Communauté de Communes du Pays Belmontais,
- Communauté de Communes Lot et Serre,
- SMICTOM d'Olt et Viadène.

Désormais, avec le nouveau schéma départemental qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et qui prévoit 19 intercommunalités ou 18 ayant la compétence collecte, une révision des statuts pourrait être envisagée afin de prendre en compte ces éléments mais également intégrer la prise en compte de nouvelles compétences comme l'éventuelle départementalisation des déchèteries ou la contractualisation avec tous les éco organismes.

Cette évolution des statuts permettrait notamment d'avoir une représentation de toutes les collectivités, d'instaurer des suppléants afin de palier l'absence du titulaire et également éviter le non remplacement d'un membre du Comité Syndical en cas de démission ou de décès

Cette modification, entérinée par le Comité Syndical du SYDOM à la majorité qualifiée des deux tiers, pourrait entrer en vigueur, au plus tôt pour la partie compétence et au prochain renouvellement des conseils communautaires après les élections municipales de 2020, pour la partie représentation au sein du Comité Syndical.

Plusieurs membres du Comité Syndical signalent que la réforme de l'intercommunalité, applicable au 1er janvier 2017, feront qu'ils ne seront plus élus communautaires et donc ne pourront plus siéger au sein de ce Comité Syndical.

Monsieur ALBAGNAC demande à ce que le calendrier proposé soit revu.

Monsieur le Président indique que l'ensemble de la révision statutaire entrera en vigueur en 2017.

Les membres du Comité Syndical décident d'approuver les orientations proposées pour faire évoluer les statuts du SYDOM Aveyron.

III/ Informations diverses.

L'inauguration de la station de transit de Villefranche de Rouergue a eu lieu le 28 septembre dernier en présence d'une soixantaine de personnes.

Une journée porte ouverte, sur ce site et celui de Solozard, a eu lieu le 12 octobre. Une centaine de personnes à visiter ces deux installations

La visite des entreprises SOPAVE et SNAM, à VIVIEZ, programmée le 21 octobre prochain, a été annulée. Il n'y avait que trois personnes inscrites.

IV/ Questions diverses.

Monsieur ALBAGNAC demande où en est le projet de traitement des déchets.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux, si ce n'est une rencontre avec les opposants du projet porté par l'entreprise SOLENA. Cette entreprise continue à élaborer son projet privé avant de solliciter les autorisations requises.

Monsieur ALBAGNAC estime que rien ne pourra se faire si le SYDOM Aveyron ne donne pas une impulsion. Il faut définir ce qu'on attend.

Monsieur le Président précise que le SYDOM Aveyron a une solution avec Trifyl jusqu'au 31 décembre 2020. Il rappelle également que de nombreuses initiatives ont été prises et qu'elles n'ont pas abouti faute d'acceptabilité.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président

Patrice COURONNE